



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rencontre suite au sinistre grêle du 20 juillet 2022

Besançon, le 1^{er} août 2022

Sous-préfecture de Pontarlier

Ce vendredi 29 juillet, M. Onimus, nouveau sous-préfet de Pontarlier, est venu à la rencontre des maires et adjoints des communes de Noël-Cerneux, La Chenalotte, Le Barboux, Le Narbief, Le Bizot, Le Russey et Villers le Lac fortement touchées par l'averse de grêle du 20 juillet.

Cette rencontre a eu lieu à la mairie de Noël-Cerneux en présence notamment du contrôleur général Stéphane Beaudoux, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs (SDIS 25), de M. Moine de la direction départementale des territoires du Doubs (DDT), de Denis Leroux, vice-président du Département, de Valérie Pagnot conseillère régionale et de Gilles Robert, Président de la communauté de communes du Plateau du Russey (CCPR).

De nombreux sujets ont été abordés de manière à permettre aux élus de répondre dans la mesure du possible aux questions des habitants de leurs communes respectives et de s'organiser pour la suite.

M. le Sous-Préfet rappelle l'impossibilité juridique de déclarer ce sinistre en catastrophe naturelle en raison de la prise en charge des réparations par les assurances.

À ce sujet, les élus ont insisté sur la nécessité de créer une cellule juridique : un référent assurances sera sollicité dans les prochains jours pour traiter des points très techniques.

Le désengagement des sapeurs-pompiers sera progressif et le SDIS s'engage à intervenir en cas d'urgence avec carence des entreprises privées spécialisées pour rebâcher des toitures lorsque cela sera nécessaire, ainsi que pour détruire des nids de guêpes ou frelons en toiture qui stopperaient les travaux des couvreurs.

Les demandes de soutien financier à l'Etat, au Département et à la Région pour la réparation des bâtiments publics seront coordonnées par la CCPR et une attention toute particulière sera portée aux écoles et secrétariats de mairie touchés par la tempête.

Le syndicat Préval appuiera la Commune du Barboux qui centralise les demandes concernant la collecte de fibrociment souvent amianté.

M. Moine de la DDT, conscient de l'urgence de certaines situations, a répondu aux questions des élus concernant les procédures d'urbanisme à respecter. Pour refaire une toiture, il est nécessaire et prudent de déposer une déclaration préalable. Si la toiture est refaite à l'identique (mêmes matériaux, même couleur...), on est bien sûr dispensé de cette demande.

**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70

Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

1/3

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex

Toute déclaration préalable bénéficie d'un accord tacite au bout d'un mois. Cependant, si la maison se trouve dans un périmètre de monument historique, le délai d'instruction passe à deux mois et l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France s'impose. Il ne faut alors pas commencer les travaux s'il y a un risque de refus ou prescriptions.

En dehors de ces cas particuliers, il a été acté qu'il n'y pas de contraintes fortes quant aux matériaux et couleurs. Les élus s'accordent pour dire qu'il est impératif de respecter l'harmonie existante dans ces communes du Haut Doubs. Les mairies et les services instructeurs veilleront toutefois à ne pas retarder les travaux nécessaires à la sauvegarde des biens.

Enfin un point d'attention est apporté sur l'isolation phonique et thermique des habitations, si la solution d'une couverture en tôle est retenue.

M. Onimus appelle chacun à la plus grande prudence en cas d'intervention sur les toitures pour éviter tout accident ainsi qu'à la plus grande vigilance en cas de démarchage et de devis abusifs. En cas de doute, il invite les habitants à s'adresser en mairie, à signaler la situation en gendarmerie et à déposer une plainte si nécessaire.

M. le Sous-Préfet termine cette rencontre en remerciant les sapeurs-pompiers et les élus qui se sont fortement mobilisés depuis cette tempête qui a touché plus de 1 000 habitations sur le secteur. Il reviendra pour faire un point régulier de la situation.



**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70
Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

2/3

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex



**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70
Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

3/3

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex